

Natura

dans le *Vexin français* 2000

Edito

A l'heure actuelle, il est indispensable de lutter contre la perte de biodiversité car la disparition de certaines espèces affecte l'équilibre écologique de la planète et pourrait condamner, à terme, l'humanité.

Natura 2000, réseau européen créé pour faire face à cette diminution, est une démarche qui vise à inciter les acteurs locaux à s'investir dans la préservation de leur environnement. Son application en France présente l'avantage de ne pas contraindre fortement puisqu'il s'agit de mesures contractuelles et non d'une réglementation stricte.

Toutefois, le réseau de sites Natura 2000 reste à mon sens trop peu déployé sur le territoire pour jouer pleinement son rôle. De plus, bien que ce réseau commence à devenir de plus en plus opérationnel, la démarche reste encore mal connue.

C'est pourquoi le Parc a pris en charge l'animation de deux sites sur son territoire (Coteaux et Boucles de la Seine et Vallée de l'Epte francilienne et ses affluents). Il mène notamment des actions d'accompagnement et de communication afin que les élus, particuliers et professionnels du territoire prennent conscience ou redécouvrent les richesses de leur environnement et apprennent à les préserver.

Nathalie Guérin, *présidente du comité de pilotage du site Natura 2000 de la Vallée de l'Epte francilienne, et maire de St-Clair-sur-Epte*

Réalisation des inventaires sur le site Natura 2000 "Vallée de l'Epte francilienne et ses affluents"

Les contrats et la charte Natura 2000 sur le site "Coteaux et boucles de la Seine"

Zoom sur l'Agrion de Mercure

Questions et réponses les plus fréquentes

Natura 2000, les mots-clés

sites

- ▶ Vallée de l'Epte francilienne et ses affluents
- ▶ Coteaux et boucles de la Seine

mots-clés :

Directive Habitats :

Cette Directive de 1992 vise à préserver un certain nombre d'espèces et d'habitats naturels à l'échelle européenne.

Comité de pilotage :

Organe privilégié de concertation et de débat créé pour chaque site par le Préfet. Il regroupe toutes les parties concernées par la vie du site (associations, communes, DIREN...).

Document d'objectifs :

Approuvé par le Préfet, le document d'objectifs établit un diagnostic et formalise les orientations et les mesures de gestion à mettre en œuvre sur le site Natura 2000 concerné.

L'Epte (Parc naturel régional du Vexin français)





► Réalisation des inventaires sur le site Natura 2000 « Vallée de l'Epte francilienne et ses affluents »

L'Epte est une rivière rapide et sinueuse qui a creusé son lit dans un plateau calcaire, formant une grande mosaïque de milieux. Ainsi, on trouve sur les versants et rebords de plateaux des milieux secs tels que pelouses calcaires et boisements thermophiles. En fond de vallée, ce sont les milieux humides qui dominent, alternant des grandes prairies ouvertes et des boisements.



Ces milieux accueillent une faune et une flore particulièrement intéressantes, dont certaines espèces sont protégées. Les herbiers aquatiques abritent par exemple la **Zannichellie des marais**, les boisements humides la **Balsamine des bois** et les prairies humides l'**Orchis**

négligé. L'**Agrion de Mercure**, une libellule rare, est présente dans les espaces humides ouverts des fonds de vallée, alors que le **Grillon d'Italie** vit sur les coteaux calcaires. Les cours d'eau quant à eux sont occupés par plusieurs espèces de poissons remarquables tels que le **Chabot** ou la **Lamproie** et par la rare **Écrevisse à pattes blanches**.



Les principales menaces qui pèsent sur ce territoire sont liées à la modification ou à l'abandon des pratiques agricoles traditionnelles, ce qui entraîne une fermeture des milieux que sont les pelouses calcaires ou un

assèchement dans le cas des prairies humides. La conservation de la diversité biologique est, dans ce cas, étroitement liée à l'action de l'homme, et l'objectif de Natura 2000 est d'encourager les activités humaines favorables à la biodiversité.



Le périmètre concerné englobe non seulement l'Epte, mais aussi ses principaux affluents, et concerne 3187 ha et 14 communes sur les départements du Val d'Oise et des Yvelines. Un second site a été désigné en Haute-Normandie et prend en compte l'autre rive de l'Epte.

Sur le site « Vallée de l'Epte francilienne et ses affluents », la phase d'élaboration du document d'objectifs vient tout juste de débiter avec la réalisation d'inventaires naturalistes par le groupement SIALIS et d'un diagnostic socio-économique par le Parc (recensement des activités présentes sur le site). Les premiers résultats, qui seront présentés lors d'un comité de pilotage d'ici fin 2008, confirmeront largement l'intérêt écologique de la vallée : pas moins de 12 habitats naturels et 9 espèces d'intérêt communautaire y sont recensés. De plus, certains habitats comme les pelouses calcaires, les sources tuffeuses ou les bas-marais alcalins apparaissent beaucoup plus nombreux qu'on ne le supposait, faute de prospection détaillée. Des propositions d'actions se feront ensuite en concertation avec les acteurs locaux, à partir de 2009.

1 L'Epte (Parc naturel régional du Vexin français) - 2 Orchis négligé, *Dactylorhiza praetermissa* (P. Lévêque) - 3 Balsamine des bois, *Impatiens noli-tangere* (P. Lévêque) - 4 Écrevisse à pattes blanches, *Austropotamobius pallipes* (J.-P. Vandelle, SIALIS) - 5 Marais de Frocourt, (Parc naturel régional du Vexin français)

Pourquoi ma commune est-elle concernée par Natura 2000 ? Le territoire de votre commune abrite des espèces animales et végétales et/ou des habitats naturels d'un intérêt écologique particulier. Les espèces et habitats naturels qui peuvent justifier la désignation d'un site Natura 2000 sont strictement identifiés et annexés à l'arrêté de désignation. La richesse du patrimoine naturel de votre commune contribue ainsi à la préservation de la biodiversité à l'échelle nationale et européenne.

Le comité de pilotage, qui fait quoi ? Le comité de pilotage d'un site regroupe les acteurs du territoire (Élus, associations, services de l'Etat, agriculteurs, pêcheurs, chasseurs...), sous la présidence d'un élu. En ce qui concerne les sites « Vallée de l'Epte

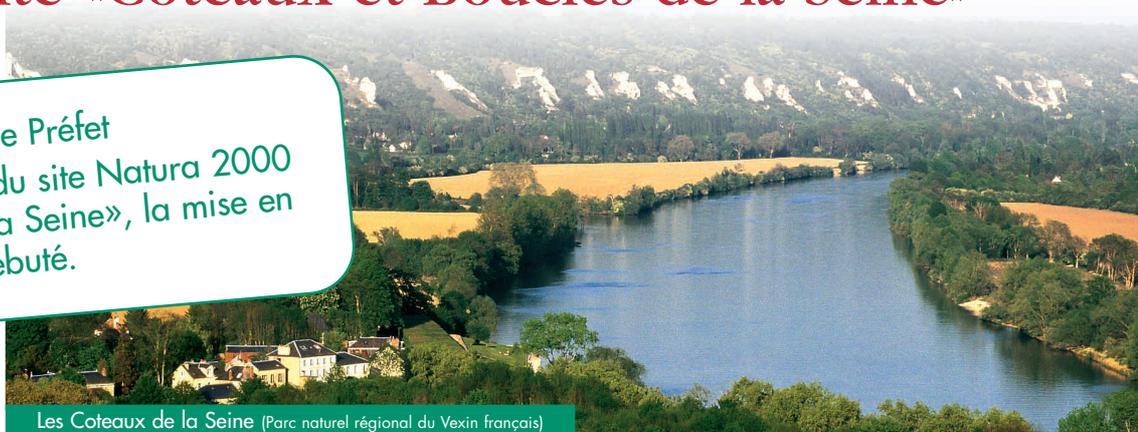
francilienne et ses affluents » et « Coteaux et boucles de la Seine », c'est le Parc qui convoque et qui coordonne les réunions de comité de pilotage. Les présidentes, respectivement Mme Guérin, Maire de St-Clair-sur-Epte, en lien avec M. Paul, Maire adjoint de Bray-et-Lû, et Mme Herpin-Poulenat, Maire de Vetheuil, en assurent l'animation.

Qui élabore le document d'objectifs ? Le comité de pilotage conduit l'élaboration du document d'objectifs et assure le suivi de sa mise en œuvre. Un opérateur est désigné pour sa réalisation.

Qui approuve le document d'objectifs ? Une fois validé par le comité de pilotage, le document d'objectifs est soumis à l'approbation du Préfet.

► Les contrats et la charte Natura 2000 sur le site «Coteaux et Boucles de la Seine»

Suite à la validation par le Préfet du document d'objectifs du site Natura 2000 «Coteaux et Boucles de la Seine», la mise en œuvre sur le terrain a débuté.

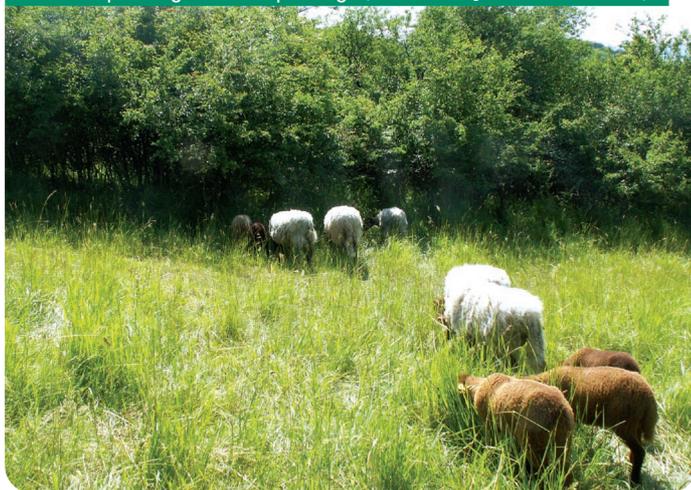


Les Coteaux de la Seine (Parc naturel régional du Vexin français)

Elle est basée sur le volontariat des propriétaires via la signature de contrats et/ou d'une charte définis dans le document d'objectifs :

- le contrat Natura 2000 porte sur des actions précises (pâturage, débroussaillage, aménagements...) et permet de bénéficier de compensations financières ;
- la charte Natura 2000 contient des engagements simples de gestion durable des terrains, sans contrepartie financière. Néanmoins, elle ouvre droit à l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties et permet également d'accéder à certaines aides publiques (notamment en matière forestière où l'adhésion à la charte Natura 2000 constitue des garanties de gestion durable des bois et forêts localisés dans le site).

Un exemple de gestion : le pâturage (Parc naturel régional du Vexin français)



Les Coteaux de la Seine (Parc naturel régional du Vexin français)



Questions/Réponses les plus fréquentes

Je souhaite participer au réseau Natura 2000 par des actions concrètes. Puis-je signer un contrat, une charte ? Toute personne physique ou morale, publique ou privée, titulaire de droits réels ou personnels sur des terrains inclus dans un site peut prétendre à la signature d'un contrat ou d'une charte Natura 2000, pour autant que le document d'objectifs ait prévu ce type de mesures sur les terrains concernés.

En tant que propriétaire possédant des parcelles dans le périmètre Natura 2000, suis-je obligé de signer un contrat Natura 2000 ? NON. S'engager dans un contrat Natura 2000 (ou une mesure agri-environnementale territorialisée ou MAEt pour les parcelles agricoles) et/ou dans la charte Natura

2000 relève d'une démarche volontaire. De même, le contractant choisit les parcelles pour lesquelles il souhaite adhérer à un contrat ou à la charte.

Auprès de qui obtenir des informations ?

- Les services de l'État : votre préfecture de Département, votre Direction Régionale de l'Environnement (DIREN), votre Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture (DDEA) ;
- L'opérateur ou l'animateur du site Natura 2000 concerné, le Parc naturel régional du Vexin français dans ce cas.

zoom

Sur l'Agrion de Mercure

Présent sur les petits cours d'eau en milieu ouvert, l'Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*) est une libellule protégée en France et au titre de Natura 2000 (annexe 2 de la Directive Habitats, Faune, Flore). De taille inférieure à 3 cm, le mâle est de couleur bleu ciel à dessins noirs alors que la femelle est dorsalement presque entièrement noire.

L'Agrion de Mercure affectionne les eaux claires et bien oxygénées. Il est très sensible aux pollutions ainsi qu'aux perturbations liées à la structure de son habitat et à la durée de l'ensoleillement.

Dans nos régions, les adultes apparaissent en mai. Ils s'alimentent pendant quelques jours, puis se reproduisent. La femelle, accompagnée du mâle, insère alors ses oeufs dans les plantes aquatiques ou riveraines. L'éclosion a lieu après quelques semaines et la larve va passer une vingtaine de mois dans l'eau jusqu'à l'émergence.

L'Agrion de Mercure est carnivore. Il se nourrit de zooplancton, de jeunes larves d'insectes et autres micro-invertébrés au stade larvaire et de petits insectes au stade adulte.

Caractéristiques : abdomen de 19 à 27 mm, ailes postérieures de 12 à 21 mm, abdomen du mâle bleu ciel à dessins noirs caractéristiques (sorte de casque gaulois sur le 2^{ème} segment), abdomen de la femelle presque entièrement noir bronzé.

Milieu : cours d'eau permanents de faible importance (sources, suintements, résurgences, fossés alimentés, drains, rigoles, ruisselets et ruisseaux, petites rivières...) situés dans des zones bien ensoleillées (zones bocagères, prairies, friches...)

Prédateurs : autres odonates, araignées, amphibiens, reptiles, oiseaux...

Effectif de la population : sur le site Natura 2000 « Vallée de l'Epte francilienne et ses affluents », la population d'Agrion de Mercure est relativement importante puisqu'elle tourne autour de 4000 individus.

Période d'observation :
mai à août

J F M A M J J A S O N D

Mâle d'Agrion de Mercure

Coenagrion mercuriale (E. Sardet)



Femelle d'Agrion de Mercure

Coenagrion mercuriale (E. Sardet)

Liste des communes par site

Contact

Marine Font

Parc naturel régional
du Vexin français

Maison du Parc

95450 THÉMÉRICOURT

01 34 48 66 09

m.font@pnr-vexin-francais.fr

Vallée de l'Epte francilienne et ses affluents :

Ambleville, Amenucourt, Bray-et-Lû, Buh, Chaussy, Genainville, Gommecourt, Hodent, Limetz-Villez, Maudétour-en-Vexin, Montreuil-sur-Epte, Omerville, Saint-Clair-sur-Epte, Saint-Gervais

Coteaux et boucles de la Seine :

Amenucourt, Bennecourt, Chaussy, Chérence, Follainville-Dennemont, Freneuse, Gommecourt, Haute-Isle, Jeufosse, La Roche-Guyon, Maudétour-en-Vexin, Moisson, Mousseaux-sur-Seine, Port-Villez, Saint-Martin-la-Garenne, Vétheuil, Vienne-en-Arthies



Yvelines
Conseil général